



Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Alcool polyvinyle (PVA)

Page

1

Version : 2

Édition révisée : 19.04.2023

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1. 1. Identifiant du produit

Nom du produit : Alcool polyvinyle (PVA)

UFI : --

1. 2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées :

usage industriel

Additifs, adhésifs, liants, revêtements, colloïdes protecteurs, agents de dispersion, matières premières

Utilisations déconseillées :

1. 3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité (producteur/importateur)



Mon-Drogueiste.Com
39 bis rue du Moulin Rouge
10150 Charmont Sous Barbuise
Télé : +33.(0)3.25.41.04.05
Courriel : contact@mon-drogueiste.com
Site web : www.mon-drogueiste.com

1. 4. Numéro d'urgence

Numéro d'urgence : 01 45 42 59 59 (ORFILA)

1. 4. 2 Centre antipoison :

2. Identification des dangers

2. 1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement
(CE) N° 1272/2008 (CLP/SGH)

Ce produit ne nécessite pas de classification ni d'étiquetage comme produit dangereux selon le règlement CLP/SGH.

Impacts environnementaux possibles :

2. 2. Éléments d'étiquette

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
(CLP/SGH)

Ce produit ne nécessite pas de classification ni d'étiquetage comme produit dangereux selon le règlement CLP/SGH.

Désignation du danger :

Sans objet.

Mot signal :

Désignation du danger :

Désignation de sécurité :

Composants dangereux à étiqueter :

Autres dangers



Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Alcool polyvinyle (PVA)

Page

2

Version : 2

2. 3.

La poussière peut former un mélange explosif avec l'air.

3. Composition/Informations sur les ingrédients

3. 1. Substance

3. 2. Mélange

Caractérisation chimique :

Alcool polyvinyle, partiellement saponifié (CAS n° 25213-24-5)

Informations sur les composants / substances dangereuses

Ingrédients:

alcool polyvinyle, partiellement saponifié

> 94 %

CAS-Nr : 25213-24-5

Numéro EINECS :

N° EC :

Méthanol (H225-301-311-331-370) ; Règlement REACH - < 3 %
N° 05-2119433307-44-xxxx

CAS-Nr : 67-56-1

Numéro EINECS : 200-659-6

N° EC : 603-001-00-X

Acétate de méthyle (H225-319-336); N° d'enregistrement REACH < 2 %
01-2119459211-47-xxxx

CAS-Nr : 79-20-9

Numéro EINECS : 201-185-2

N° EC : 607-021-00-X

Informations Complémentaires:

4. Mesures de premiers secours

4. 1. Description des mesures de premiers secours

Informations générales:

Consultez un médecin en cas de symptômes.

Après inhalation :

Aérez la pièce. Consultez un médecin si les symptômes persistent.

Après contact avec la peau :

Laver avec du savon et rincer abondamment à l'eau.

Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

Après le contact visuel :

Rincez abondamment l'œil ouvert à l'eau courante pendant plusieurs minutes. Si l'irritation persiste, consultez un médecin.

Après ingestion :

Rincez-vous la bouche abondamment à l'eau.

Après avoir ingéré une grande quantité de produit, consultez un médecin.

4. 2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes:

Contact avec les yeux : peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

Effets :

4. 3. Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Traitement:

Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), pas de page suivante : 3



Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Alcool polyvinyle (PVA)

Page

3

Version : 2

Antidote spécifique connu.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5. 1. Médias d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Brouillard d'eau, poudre extinctrice, mousse, dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inadaptés :

Eau à plein jet.

5. 2. Risques particuliers liés à la substance ou au mélange

Risques particuliers :

La poussière peut former des mélanges explosifs avec l'air.

En cas d'incendie : des gaz/vapeurs dangereux peuvent être libérés.

5. 3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection :

Portez un appareil de protection respiratoire autonome et un équipement de protection complet.

Informations complémentaires :

Refroidir les récipients exposés par pulvérisation d'eau.

6. Mesures de libération accidentelle

6. 1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles :

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas ingérer ni inhale.

Portez des vêtements de protection.

6. 2. Précautions environnementales

Précautions environnementales :

Prévenir la contamination des sols, des égouts et des eaux de surface.

Contactez les autorités locales si le produit pollue le sol ou la végétation.

6. 3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel :

Ramassez les déchets, puis placez-les dans un conteneur approprié pour leur élimination. Évitez générer de la poussière.

Collectez la poudre à l'aide d'un aspirateur à poussière spécial muni d'un filtre à particules et jetez-la dans un récipient refermable approprié.

N'utilisez pas d'air comprimé.

6. 4. Référence à d'autres sections

Éliminer les matériaux contaminés conformément à la section 13.

Vêtements de protection, voir section 8.

7. Manutention et stockage

7. 1.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes de manipulation en toute sécurité :

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Ne pas avaler ni inhale.

Éviter la formation de poussière.



Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Alcool polyvinyle (PVA)

Page

4

Version : 2

Mesures d'hygiène :

Lavez-vous les mains en fin de travail. Le port d'une protection cutanée préventive est recommandé.

7.2. Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles

Conditions de stockage :

Conserver dans des récipients hermétiquement fermés, dans un endroit sec et frais.

Exigences relatives aux zones de stockage et aux conteneurs :

Informations sur la protection contre les incendies et les explosions :

Prenez des mesures pour éviter les décharges électrostatiques.

Tenir à l'écart de toute source de chaleur et d'inflammation - ne pas fumer.

Classe de stockage :

11 ; Solides combustibles (TRGS 510)

Informations complémentaires :

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Informations complémentaires :

Voir la section 1.2.; aucune autre utilisation prévue

8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres à contrôler

Paramètres à contrôler (DE) :

TRGS 900

Méthanol (CAS 67-56-1) : 270 mg/m³ ; 200 ppm ; 4(II) ; Peut être absorbé par la peau.

alcool polyvinyle

VLE : 1,25 mg/m³ fraction en suspension dans l'air (limite générale pour les poussières)

VLE : 10 mg/m³ (8 h) poussières inhalables (valeur moyenne)

Catégorie de limite de pointe II (2)

Paramètres à contrôler :

Méthanol : 200 ppm ; 270 mg/m³

Niveau dérivé sans effet (DNEL) :

PNEC (effet nul prédit)

Concentration):

Informations Complémentaires:

Valeur limite biologique (TRGS 903) :

Méthanol (BAT) : 30 mg/l (urine)

8.2. Contrôles d'exposition

Mesures de protection techniques :

Utiliser une ventilation par aspiration locale en cas de formation de poussière et/ou de fumée.

Assurez une ventilation adéquate.

Protection personnelle

Mesures générales de protection :

page suivante : 5



Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Alcool polyvinyle (PVA)

Page

5

Version : 2

Tenez-vous à l'écart des aliments et des boissons. Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas pendant votre travail. Lavez-vous les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection respiratoire :

Portez un masque de protection, un filtre à particules P2 ou FFP2 ou NIOSH N95 (pour particules solides et liquides, EN 143, 149) en cas de présence de poussière.

Protection des mains :

Gants de protection chimique (EN 374 (Europe), F739 (États-Unis)).

Matériaux des gants de protection :

Pour une exposition à long terme : caoutchouc nitrile (BTT>480 min, 0,12 mm).

Pour une exposition de courte durée : caoutchouc nitrile (> 480 min, 0,12 mm).

Protection oculaire :

Lunettes de sécurité avec écrans protecteurs (EN 166).

Protection corporelle :

Vêtements de protection (ignifugés, antistatiques).

Précautions environnementales :

Empêcher leur pénétration dans le sol, les eaux de surface et le réseau d'égouts.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques fondamentales

Formulaire: granulés

Couleur: blanchâtre, transparent

Odeur: inodore

Seuil olfactif : Aucune information disponible

Valeur du pH : 4,5 - 7

Température de fusion : 150 - 230 °C

Température d'ébullition : non applicable

Point d'éclair:

Taux d'évaporation : non applicable

Inflammabilité (solide, gaz) : pas disponible

Limite supérieure d'explosion : non déterminé

Limite inférieure d'explosivité : non déterminé

Pression de vapeur : non applicable

Densité de vapeur :



Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Alcool polyvinylique (PVA)

Page

6

Version : 2

Aucune information disponible.

Densité: 1,19 g/cm3

Solubilité dans l'eau : non déterminé

Coefficient de variation (n-Octanol/Eau) : Aucune information disponible

Température d'auto-inflammation : non applicable

Température de décomposition : non déterminé

Viscosité dynamique : non déterminé

Propriétés explosives : non applicable

Propriétés oxydantes : Aucune information disponible

Masse volumique apparente : 300 - 750 kg/m³

9.2. Informations complémentaires

Solubilité dans les solvants :

Viscosité cinématique :

Classe de brûlage :

Teneur en solvant :

Contenu solide :

Taille des particules :

Autres informations :

Aucune autre information.

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable si utilisé conformément aux spécifications.

10.2. Stabilité chimique

Stable si utilisé conformément aux spécifications.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter :

Évitez tout contact avec la chaleur, les étincelles et les flammes nues.

Évitez de dé poussiérer à proximité de sources d'inflammation.

Décomposition thermique :

10.5. Matériaux incompatibles

Acides forts et agents oxydants puissants.

page suivante : 7



Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Alcool polyvinyle (PVA)

Page

7

Version : 2

-
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
oxydes de carbone

-
- 10.7. Informations complémentaires

11. Informations toxicologiques

11. 1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008
Non classé comme toxique aigu.

Toxicité aiguë

DL50, voie orale :

Méthanol : 1187-2769 mg/kg (rat)

DL50, cutanée :

Méthanol : 17100 mg/kg (lapin)

CL50, inhalation :

Méthanol : 128200 (4 h, rat)

Effets primaires

Effet irritant sur la peau :

Un contact prolongé peut provoquer un dessèchement cutané.

Effet irritant sur les yeux :

La poussière peut irriter les yeux.

Inhalation:

La poussière peut irriter la gorge et les voies respiratoires, provoquant ainsi une toux.

Ingestion:

Peut être nocif en cas d'ingestion.

Sensibilisation:

Aucun effet sensibilisant connu.

Mutagénicité :

Aucun effet mutagène connu.

Toxicité pour la reproduction :

Aucun effet négatif.

Cancérogénicité :

Alcool polyvinyle : CIRC (3 : non classé en ce qui concerne la cancérogénicité pour l'homme) ; NTP (non répertorié) ; OSHA (non répertorié) ; ACGIH (non répertorié)

Tératogénicité :

Aucune information disponible.

Toxicité spécifique pour organes cibles (STOT) :

Aucune donnée pertinente trouvée.

Risque d'aspiration :

Aucun risque d'aspiration.

11. 2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbatrices du système endocrinien : aucune information disponible.
Peut être irritant pour les yeux, la peau et les voies respiratoires supérieures.



Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Alcool polyvinyle (PVA)

Page

8

Version : 2

Les ingrédients de ce produit peuvent être absorbés par l'organisme par contact cutané. Peut provoquer une dermatite. Non étiqueté. Peut être nocif en cas d'ingestion.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité aquatique

Toxicité des poissons :

Méthanol : CL50 : 15400 mg/l (96 h, Lepomis macrochirus)

Toxicité des daphnies :

Méthanol : CE50 : > 10 000 mg/l (48 h, Daphnia magna)

Toxicité bactérienne :

Aucune information disponible

Toxicité des algues :

Méthanol : CE50 : 22 000 mg/l (96 h, algues)

12.2. Persistance et dégradabilité

On s'attend à ce qu'il soit intrinsèquement biodégradable.

12.3. Bioaccumulation

Aucune bioaccumulation attendue.

12.4. Mobilité

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvP

Aucune donnée disponible.

12.6. Propriétés perturbatrices du système endocrinien

Cette substance/ce mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne au sens de l'article 57(f) du règlement REACH ou du règlement délégué (UE) n° 2017/2100 de la Commission ou du règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7. Autres effets indésirables

Classe de danger aquatique :

1 (Réglementation allemande) (Évaluation par liste) : légèrement dangereux.

Comportement dans les systèmes d'égouts :

Autres effets écologiques :

Aucun problème écologique n'est prévu.

Valeur AOX :

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Éliminer conformément à la réglementation nationale et locale en vigueur.

Code européen des déchets (EWC) :

Les codes de déchets doivent être attribués par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

Emballage non nettoyé :

Les emballages contaminés doivent être éliminés de la même manière que la substance elle-même.
page suivante : 9



Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Alcool polyvinyle (PVA)

Page

9

Version : 2

Code de déchet n° :

14. Informations sur les transports

14. 1. Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA

14. 2. Nom d'expédition approprié de l'ONU

ADR/RID :

Aucune marchandise dangereuse selon l'ADR / DOT (États-Unis) (transport terrestre).

IMDG/IATA :

Marchandises non dangereuses

14. 3. Classes de danger pour le transport

Classe ADR :

non applicable

Numéro de danger :

Code de classification :

Code de restriction du tunnel :

Classe IMDG (mer) :

non applicable

Numéro de danger :

N° EmS :

Classe IATA :

non applicable

Numéro de danger :

14. 4. Groupe d'emballage

ADR/RID :

non applicable

IMDG :

IATA :

14. 5. Risques environnementaux

Aucun

14. 6. Précautions particulières pour l'utilisateur

Non classé comme marchandise dangereuse en vertu de la réglementation sur les transports.

14. 7. Transport maritime de marchandises en vrac selon les instruments de l'OMI

14. 8. Informations complémentaires

15. Informations réglementaires

15. 1. Réglementations/Législations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Classe de danger aquatique :

1. Légèrement dangereux pour l'eau (selon l'Allemagne)
Règlement AwSV



Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Alcool polyvinyle (PVA)

Page

10

Version : 2

Réglementation locale en matière d'accidents chimiques :

Restrictions en matière d'emploi :

Les restrictions d'emploi imposées aux femmes enceintes et allaitantes, conformément aux directives relatives à la protection de la maternité, doivent être respectées.

Les restrictions d'emploi pour les jeunes travailleurs conformément à la loi sur la protection de l'emploi des jeunes (§ 22 JArbSchG) doivent être respectées.

Restriction et interdiction d'application :

Règlement CE REACH, section XVII, Restrictions relatives à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, préparations et articles dangereux : non applicable

Instructions techniques sur la qualité de l'air :

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce produit.

15. 3. Informations complémentaires

Règlement (UE) 2019/1021 - Polluants organiques persistants : non réglementé / non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 – Substances qui appauvrisent la couche d'ozone : non réglementé / non applicable

Règlement (CE) n° 649/2012 relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux : sans objet

Règlement (UE) n° 2019/1148, Annexe I - Précurseurs d'explosifs soumis à restrictions (valeur limite supérieure aux fins de l'autorisation au titre de l'article 5(3)) : Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Règlement REACH de la CE, Annexe XIV, Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) : non réglementé / non applicable

Teneur en COV : < 5 %

16. Autres informations

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et à la réglementation en vigueur. Les informations contenues dans le présent document sont basées sur l'état actuel des connaissances et visent à décrire notre produit.

Du point de vue des exigences de sécurité, cela ne doit donc pas être interprété comme une garantie de propriétés spécifiques.